

DANS presque tous les domaines de la vie sociale, la situation des femmes au Canada est semblable à celle des femmes de la plupart des pays occidentaux : égalité de droit, inégalité de fait. Le rapport de la commission d'enquête constituée par le gouvernement canadien pour étudier la situation des femmes au Canada montre que c'est moins la législation, égalitaire pour l'essentiel, qui est en cause, que la déformation des esprits, marqués ici comme en Europe par des préjugés que l'histoire a trop longtemps imposés (1). Cela est vrai dans le très important domaine de la vie professionnelle (2). Ça l'est plus encore dans celui de l'activité politique.

BEAUCOUP D'ELECTRICES, PEU D'ELUES

Les Canadiennes ont obtenu en 1918 le droit de vote aux élections fédérales (3). Le gouvernement fédéral s'est donc montré plus précoce que certaines provinces du pays, mais plus tardif que d'autres (v. tableau). Les réformes sociales, tant au niveau fédéral que provincial, suivirent d'assez près le vote des femmes. Les électrices canadiennes eurent-elles sur ces mesures une influence décisive ? La coïncidence, en tout cas, vaut d'être notée.

Différentes enquêtes ont établi que les femmes usent de leur droit de vote à peu près dans la même proportion que les hommes. Une étude portant sur les élections générales de 1965 indique « qu'environ 3 % plus d'hommes que de femmes votent régulièrement, et que la différence est constante dans les élections fédé-

(1) La commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada a été créée en 1967 par le gouvernement canadien, qui lui a donné mandat « d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne ». La commission a remis son rapport en septembre 1970.

(2) Voir *Canada d'aujourd'hui*, avril 1971.

(3) Le vote fédéral fut accordé aux citoyennes des États-Unis en 1920. En Grande-Bretagne, les femmes votèrent pour la première fois en 1928. En France, en 1944.

jugements critiques d'une commission officielle

LES CANADIENNES ET LA VIE POLITIQUE

rales et provinciales » (1). Une autre enquête ayant pour objet la participation aux dernières élections fédérales (1968) indique que 86,8 p. 100 des hommes et 84,2 p. 100 des femmes ayant le droit de vote, en ont usé (2).

Cependant il semble que le fossé soit large qui sépare l'acte de voter et la participation véritable à l'activité politique, surtout lorsqu'il s'agit des femmes : la plupart des électrices ont voté aux élections fédérales de 1968, mais il n'y a eu que 3,5 p. 100 de candidates.

(1) Richard VanLoon, *Canadian political participation*, thèse de doctorat, Université Queen's, 1968.

(2) Enquête effectuée sous la direction de M. John Meisel, professeur à l'Université Queen's. L'étude a porté sur 2 767 personnes constituant un échantillon national pris dans la liste électorale.

L'OCTROI DU DROIT DE VOTE AUX FEMMES

Elections provinciales	
Manitoba	janv. 1916
Saskatchewan	mars 1916
Alberta	avril 1916
Colombie-Britannique	avril 1917
Ontario	avril 1917
Nouvelle-Ecosse	avril 1918
Nouveau-Brunswick	avril 1919
Ile-du-Prince-Edouard	mai 1922
Terre-Neuve	avril 1925
Québec	avril 1940
Elections fédérales	
	mai 1918

De 1920 à 1970, dix-huit femmes seulement ont été élues à la Chambre des communes et quarante-neuf aux assemblées législatives provinciales. Cent trente-quatre élections fédérales et provinciales ont eu lieu de 1917 à juin 1970 : sur 6 845 élus, on compte 67 femmes, soit un peu moins de 1 p. 100. En janvier 1970, il n'y avait que cinq femmes au Parlement fédéral : une à la Chambre, sur 264 députés, et quatre au Sénat sur 102 membres (1).

Le petit nombre des femmes parlementaires est un bon exemple d'attitudes sociales qui, sans avoir délibérément pour but d'éliminer les femmes des postes importants, aboutissent néanmoins à ce résultat. « On n'envisage pas de nommer des femmes, lit-on dans le rapport de la commission, tout simplement parce qu'on n'envisage pas, en général, de nommer des femmes à certains postes politiques ». Il faut reconnaître que les femmes elles-mêmes contribuent au maintien de ces attitudes en acceptant le plus souvent sans la contester l'image que la tradition a imposée d'elles. Une étude effectuée au Québec pour le compte de la commission d'enquête est révélatrice à cet égard. Quand on a interrogé l'opinion féminine sur la question de savoir pourquoi moins de femmes que d'hommes se présentaient aux élections, la majorité des femmes ont déclaré que les femmes n'étaient pas faites pour cela.

Il est d'ailleurs curieux de constater que, même au sein des partis, qui par définition ne font appel qu'à des femmes qui manifestent un grand intérêt pour la politique et désirent y jouer un rôle, une certaine ségrégation s'établit lorsqu'il s'agit de choisir les candidats aux élections : non que l'on fasse preuve de discrimination à leur égard, mais en raison de l'idée diffuse qu'une femme fera perdre des voix au parti. Les femmes qui ont été élues confirment qu'il est beaucoup plus difficile d'obtenir l'in-

Suite page 4

(1) Les sénateurs sont, en fait, nommés par le gouvernement.